



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 06 avril 2022

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – DA SILVA ADRIANO Valérie – RUCH Yannick – SCHMITT Dominique - PFISTER Monique - SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du CR du 21 mars 2022
- 3) Adoption du compte de gestion 2021
- 4) Adoption du compte administratif 2021
- 5) Affectation des résultats budgétaires 2021
- 6) Budget primitif 2022
- 7) Demandes de subventions
- 8) Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Céline WARTH a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 MARS 2022

Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2022 est approuvé par 14 voix Pour et 1 Abstention (Mme Valérie DA SILVA ADRIANO) concernant le point relatif au fleurissement.

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire expose aux élus que le Conseil Municipal examine le compte de gestion conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et qu'il peut ne pas délibérer sur le compte administratif que s'il dispose de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T., l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Les comptes de tiers et comptes financiers sont tenus dans la comptabilité du Trésorier et retracent la prise en charge des mandats et des titres, ainsi que leur exécution.

Le solde des opérations de règlement des dépenses et d'encaissement des produits donne ainsi un résultat identique à l'excédent global du compte administratif.

Ceci exposé, les élus prennent ensuite connaissance du compte de gestion de la Commune se rapportant à l'exercice 2021, établi par le comptable public en fonction à la clôture de la gestion.

Le Conseil Municipal,

**Vu le budget primitif 2021 et les décisions modificatives s'y rattachant,
Vu le compte de gestion de la Commune de Wimmenau dressé par Monsieur le Trésorier,**

Décide à l'unanimité des membres présents de valider le compte de gestion soumis ce jour et arrêté par ce dernier après avoir été vérifié et certifié par Monsieur le Receveur des Finances.

En application des Articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du C.G.C.T., le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, dont les écritures s'avèrent concordantes avec la comptabilité administrative retracée dans le compte administratif de la commune, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ou réserves, et décide de l'approuver à l'unanimité des membres présents.

4. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est rappelé à l'assemblée que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par M. le Maire conformément à l'article L. 2121-31 du C.G.C.T.

Les éléments financiers relatifs à la gestion communale de l'année 2021 sont présentés aux Conseillers Municipaux, afin de donner toutes les informations aux élus et permettre d'apprécier les actes administratifs de l'exercice écoulé, puis invite l'Assemblée à procéder à l'examen du Compte Administratif pour le budget général de la Commune.

Conformément à la prescription particulière contenue dans l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après discussion puis examen du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal avant qu'il ne soit procédé au vote.

Avant de passer à la validation et à l'approbation du Compte Administratif, Monsieur Jonathan CLEISS, Adjoint au Maire, prend la présidence de la séance et demande aux élus, au vu des éléments présentés, de se prononcer sur l'adoption desdits comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et approuve à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif soldant l'exercice 2021, tel que précédemment énuméré et dont les montants définitifs, concordants avec ceux du Compte de Gestion du même exercice, sont arrêtés comme suit :

Budget général de la Commune - Compte Administratif de l'exercice 2021.

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés N-1		299 239,23 €	-23 614,98 €	
Opérations exercice	180 375,02 €	99 158,15 €	525 896,25 €	494 065,89 €
Résultat de clôture		218 022,36 €	-55 445,34 €	
Excédent global de clôture			162 577,02€	

5. AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2021

Suite à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2021 concernant le budget général, Monsieur le Maire indique qu'il incombe de procéder à l'affectation des résultats dégagés par la Commune au cours dudit exercice.

L'article L.2311-5 du C.G.C.T. dispose que « le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant ».

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après avoir déterminé les résultats du compte administratif 2021 et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 après avoir constaté les résultats figurant au compte administratif de la Commune, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit ci- dessous :

Budget Général 2021.

Résultat de clôture - Déficit de la section d'exploitation : 55 445,34 €
Résultat de clôture – Excédent de la section d'investissement : 218 022,36 €

Affectation sur le budget primitif de l'exercice 2022 :

- * 55 445,34 € en report à nouveau déficitaire de la section de fonctionnement - compte 002.
- * 218 022,36 € en report à nouveau excédentaire de la section d'investissement - compte 001.

6. BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente aux conseillers Municipaux les propositions budgétaires et les principales orientations proposées en matière de dépenses de fonctionnement et de travaux d'investissement pour l'année 2022.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité des membres présents et représentés les propositions figurant au budget primitif 2022 ainsi que les décisions s'y rapportant.


Après en avoir délibéré, ce budget est arrêté et voté par l'Assemblée comme suit ci-dessous, équilibré en dépenses et en recettes.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2022.

BUDGET COMMUNE	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses Prévisionnelles 2022	659 834,00 €	225 332,00 €
Recettes Prévisionnelles 2022	659 834,00 €	225 332,00 €

7. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

-  **de PARTICIPER** aux frais de transport et forfait des maîtres-nageurs sauveteurs pour les séances de piscine de 18 élèves de la commune de Wimmenau fréquentant les classes de CP et CE1. La participation de la commune de Wimmenau à hauteur de 508,92 € sera versée à l'Association des Ecoles du RPI Lichtenberg-Reipertswiller-Wimmenau.

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 16 € aux enfants de la commune de Wimmenau, actuellement en classe de 5^{ème} du collège de Wingen sur Moder, pour leur séjour Plein Air à CASTELJAU en Ardèche.

8. DIVERS

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion des conseillers municipaux des 3 villages du Regroupement Pédagogique Intercommunal Lichtenberg-Reipertswiller-Wimmenau est organisée par la commune de Reipertswiller, à la salle polyvalente, le mardi 12 avril 2022.
- Depuis la réunion de la commission communication le 1^{er} avril 2022, la page « Wimmenau infos » est opérationnelle sur Facebook. Un bulletin communal semestriel sera rédigé pour une parution en juin et en décembre.

Le secrétaire :

**Lu et approuvé
Les conseillers :**